DEMANDE POUR TENIR UN TEST BON VOISIN CANIN

- Toutes les parties du formulaire doivent être remplies.
- Les tests BVC doivent être approuvés par le siège social du CCC au moins 30 jours avant le test.

LE PROGRAMME BON VOISIN CANIN DU CLUB CANIN CANADIEN
200 Ronson Dr., bureau 400, Etobicoke (Ontario) M9W 5Z9 • Bureau des commandes : 1-800-250-8040 • Courriel : information@ckc.ca

Les tests Bon Voisin Canin doivent être ouverts à tous les propriétaires de chiens, non seulement aux membres de l'organisme qui tient l'événement. Tous les tests doivent être conformes à 100 % aux étapes du guide des tests.

Nom de l'organisme qui parraine le test : _____

Adresse de l'organisme qui parraine le test : _____

Si votre organisme ou club n'est pas reconnu par le CCC, les droits requis doivent être joints à la demande.

Date du test : _____ ❑ Intérieur ❑ Extérieur

Lieu du test : _____
(Nom du lieu, adresse, ville, province)

Nom de la personne-ressource : _____

Numéro de téléphone de la personne-ressource : _____ Courriel: _____

ÉVALUATEURS

Nom	Adresse	Nº d'adhésion au CCC

_____ _____
Signature de la personne-ressource Date

Mode de paiement
- Pour connaître les droits applicables, veuillez consulter le tarif en vigueur à l'adresse www.ckc.ca.
- LES DROITS POUR LES ORGANISMES ET CLUBS NON RECONNUS PAR LE CCC DOIVENT ÊTRE INCLUS.

☐ VISA ☐ MasterCard ☐ Chèque à l'ordre du Club Canin Canadien (veuillez assurer de calculer les taxes applicables dans votre province).

Numéro de la carte de crédit | Date d'expiration | Numéro CVV

Nom du titulaire de la carte en caractères d'imprimerie

Signature du titulaire autorisé de la carte

À L'USAGE EXCLUSIF DU BUREAU

Date de réception | Date d'approbation | Approuvé par le CCC